



Communiqué de presse  
Le 28 mai 2021

## L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et la MGP s'engagent en faveur du départ en vacances des agents des forces de sécurité

Alain Schmitt, Directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), et Benoît Briatte, Président de la MGP, annoncent la signature le 26 mai 2021 d'une convention de partenariat entre l'ANCV et la MGP, la mutuelle des forces de sécurité. Cette convention doit permettre de favoriser le départ en vacances des agents issus des forces de sécurité et d'accompagner les porteurs de projet de la MGP sur le territoire.

Cette collaboration va permettre de renforcer les synergies et la complémentarité entre les dispositifs d'intervention sociale de l'ANCV, établissement public de l'État qui a pour mission de favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre, et ceux mis en œuvre par MGP Action solidaire.

L'accès aux vacances constitue un important vecteur de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités. La convention de partenariat entre ces deux acteurs engagés intervient à un moment où les enjeux liés à la lutte contre le non-départ en vacances sont, du fait de la crise, plus que jamais d'actualité, et pour une population éprouvée par la lutte contre la pandémie et fortement exposée au quotidien aux risques psychosociaux.

La MGP et l'ANCV s'engagent donc sur les deux axes de coopération suivants :

### **1. Favoriser le départ en vacances des agents des forces de sécurité membres de la MGP**

> Déployer le Chèque-Vacances auprès des agents adhérents de la MGP, au travers d'actions de communication et de promotion conjointes. Le Chèque-Vacances permet de régler tout ou partie des dépenses liées au tourisme et aux loisirs, auprès d'un large réseau de prestataires.

Promouvoir les programmes d'action sociale de l'ANCV :

- > [depart1825.com](http://depart1825.com) pour les jeunes de 18 à 25 ans éligibles ;
- > Seniors en Vacances, un outil innovant d'action sociale au service de la prévention, de la perte d'autonomie ; Ce programme offre aux personnes âgées de plus de 60 ans l'opportunité d'effectuer des séjours pour un tarif préférentiel ;
- > Bourse Solidarité Vacances pour les familles éligibles, une offre solidaire de séjours ;
- > Partenariat avec le Réseau Passerelles, pour les familles avec un enfant porteur de handicap ;
- > Sans oublier une dotation spécifique en Chèques-Vacances destinée à soutenir des séjours de répit pour les aidants familiaux.

### **2. Accompagner sur le territoire les élus de la MGP dans le cadre du partenariat**

> Les chargés de développement action sociale implantés au sein des directions régionales de l'ANCV accompagnent les élus de la MGP pour faire connaître les programmes d'action sociale de l'ANCV afin d'inciter les agents adhérents de la MGP à en bénéficier.

### **À propos de la MGP**

La MGP, la mutuelle des forces de sécurité, est la mutuelle qui protège ceux qui protègent. Héritière d'une longue tradition mutualiste au sein de la police, elle s'adresse aujourd'hui à tous les professionnels de la sécurité publique (ministère de l'Intérieur, de la Justice...) comme privée, et leur propose une protection santé, salaire et prévoyance adaptée à leurs besoins. La MGP est une mutuelle affinitaire, sans but lucratif, régie selon un modèle démocratique. En 2020, elle a acquis la qualité de mutuelle à mission.

Ses 1 500 délégués élus et ses 500 salariés, au siège et dans ses 20 agences, conseillent et accompagnent au quotidien les adhérents. Fidèle à ses principes de solidarité et d'entraide, la MGP propose une protection adaptée aux métiers de la sécurité et un service de qualité. Elle mène également des actions sociales. Chaque jour, la MGP s'engage pour soutenir ses adhérents dans leur vie professionnelle et personnelle. Son alliance UNÉOPÔLE, créée avec Unéo, première mutuelle de la Défense et deuxième mutuelle de la fonction publique, et GMF, premier assureur des agents du service public et membre du groupe Covéa, accroît encore sa solidité et sa légitimité dans le secteur sécurité-défense.

### **A propos de l'ANCV**

L'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, solution de paiement destinée à régler les dépenses liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie chaque année à 4,6 millions de salariés et de travailleurs indépendants, 11 millions de personnes en comptant leurs familles. Il est attribué par les comités sociaux et économiques des entreprises et les employeurs selon un critère social : les salariés dont la rémunération est la plus basse doivent recevoir plus de Chèques-Vacances ;
- les aides à la personne, qui permettent chaque année de soutenir le départ en vacances de 280 000 de nos concitoyens les plus fragiles : familles en situation de précarité, seniors, jeunes des quartiers de la politique de la ville, personnes en situation de handicap... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec 4 300 associations, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale et établissements spécialisés, qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de son activité commerciale à ces aides.

#### **Contact presse MGP :**

Agence Entre nous soit dit – Claire Mathurin / Sarah Maurit

Tél. : 01 40 29 15 54 - Port. : 06 30 10 92 22

Mail : [cmathurin@entrenousoitdit.fr](mailto:cmathurin@entrenousoitdit.fr) / [smaurit@entrenousoitdit.fr](mailto:smaurit@entrenousoitdit.fr)

**Contact presse ANCV :** Muriel Droin - [mdroin@ancv.fr](mailto:mdroin@ancv.fr) - 01 34 29 51 94

<https://ancv.com>

Twitter : @ANCVacances